



Jeux de 2024 et 2028 : Paris et Los Angeles signent un accord de coopération

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Eric Garcetti, Maire de Los Angeles, ont signé aujourd'hui un accord de coopération, dit « jumelage olympique », par lequel ils s'engagent à développer des partenariats entre leurs deux villes dans les domaines de l'environnement, de la solidarité et de l'innovation, d'ici les Jeux de 2024 et 2028.

Le 13 septembre à Lima, les membres du CIO ont attribué simultanément les Jeux de 2024 à Paris et les Jeux de 2028 à Los Angeles, scellant ainsi un accord historique pour la famille olympique. Cet accord a été rendu possible par l'amitié très forte qui unit Paris et Los Angeles, et leurs deux Maires, Anne Hidalgo et Eric Garcetti.

Dans ce même esprit bienveillant et optimiste, Anne Hidalgo et Eric Garcetti ont signé lundi un accord de coopération, dit « jumelage olympique », qui réaffirme leurs valeurs communes et prévoit de développer de nouveaux partenariats d'ici les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et 2028. Il porte sur trois domaines prioritaires : la lutte contre le dérèglement climatique et la protection de l'environnement ; la solidarité et l'inclusion ; l'innovation et les startups.

Dans le domaine environnemental, Paris et Los Angeles visent « une approche exemplaire et innovante en matière d'efficacité énergétique, d'utilisation des ressources en eau, de réduction des gaz à effet de serre et de résilience climatique ». Elles prévoient pour cela d'unir leurs efforts en faveur « des transports zéro émission, des énergies renouvelables, de la réutilisation des ressources, des infrastructures écologiques et des espaces verts accessibles et ouverts ».

Dans le domaine de l'inclusion, elles s'engagent ensemble à « accroître les opportunités pour les minorités et les femmes ». Les deux villes échangeront également leurs meilleures pratiques en matière « d'intégration sociale, d'assistance et d'hébergement aux réfugiés, aux migrants et aux sans-abri », ainsi que pour « l'accessibilité, l'inclusion sociale, la santé et le bien-être » de leurs populations. Elles prévoient aussi de développer « des programmes locaux favorisant la pratique sportive pour tous ».

Dans le domaine de l'innovation, Paris et Los Angeles vont instaurer « des échanges entre les start-ups, les incubateurs, les entreprises et les fonds d'investissements présents sur leurs territoires respectifs ». Elles mettront aussi en relation « leurs agences locales d'innovation et de développement économique, leurs comités du tourisme et des congrès, leurs chambres de commerce et d'industrie et les organisations à but non lucratif », en faveur du développement « d'emplois durables ».

Pour mettre en œuvre cet accord inédit de coopération, Paris et Los Angeles vont constituer un Comité de jumelage, co-présidé par les deux Maires.

Contact presse : presse@paris.fr / 01 42 76 49 61